

Aucun accord de libre-échange n'est à la hauteur des bilatérales

Berne, le 5 juin 2015

Communiqué de presse

Aucun accord de libre-échange n'est à la hauteur des bilatérales

Le PLR est pour le maintien des bilatérales : la voie royale

Suite à la demande de la conseillère aux Etats, Karin Keller-Sutter, le rapport, publié par le Conseil fédéral aujourd'hui à propos des avantages et inconvénients d'un accord global de libre-échange entre la Suisse et l'UE face au système actuel des bilatérales, offre des réponses satisfaisantes. Le PLR a toujours été convaincu que les accords bilatéraux ne peuvent pas être remplacés par un accord global de libre-échange avec l'Union Européenne. Désormais, la comparaison a été réalisée par des experts et le rapport du Conseil fédéral est formel : les bilatérales sont indispensables, il n'existe pas une alternative équivalente avec des accords de libre-échange.

Le PLR ne fustige pas les accords de libre-échange qui représentent une solution libérale optimale pour de nombreuses relations extérieures. Il fustige les déclarations de ceux qui, sans aucune preuve, clament qu'un accord de libre-échange avec l'UE serait du pareil au même que les accords bilatéraux. En réalité, un accord de libre-échange serait synonyme de restrictions massives.

En bref :

- Aucune garantie de disposer des mêmes exigences pour les produits industriels mis sur le marché en Suisse et dans l'UE;
- Retour des obstacles techniques au commerce car fin de la reconnaissance mutuelle de conformité pour les produits industriels entre la Suisse et l'UE;
- Dans le domaine de la sécurité douanière, il serait obligatoire de procéder à une déclaration préalable pour les exportations à destination de l'UE et les importations en provenance de l'UE;
- Fin de la simplification de l'accès au marché sur une base réciproque dans certains secteurs de services (transports, assurances, etc.).

Finalement, un des éléments clés également est que la libre circulation actuelle des personnes deviendrait totalement caduque.

La voie royale des bilatérales doit être maintenue

Le PLR a obtenu une confirmation de sa conviction : la portée des accords bilatéraux est nettement supérieure à celle d'un accord global de libre-échange avec l'UE. La voie bilatérale assure la sauvegarde des intérêts suisses et représente une véritable sécurité juridique. En tant que gardien de la voie royale des bilatérales, le PLR va continuer à s'engager sans faille pour que cette situation perdure.

Liberté, Cohésion et Innovation – **par amour de la Suisse.**

Aucun accord de libre-échange n'est à la hauteur des bilatérales

Contacts:

- › Christian Lüscher, vice-président du PLR.Les Libéraux-Radicaux, 079 355 37 52
 - › Karin Keller-Sutter, conseillère aux Etats, 071 244 18 84
 - › Georg Därendinger, chef de la communication, 079 590 98 77
 - › Aurélie Haenni, porte-parole romande, 079 315 78 48
-